

## **Procédure – Prise en compte de l’accessibilité des formations et services**

### **1. Objectif**

Cette procédure a pour objectif de définir les modalités de prise en compte des situations de handicap et de l’accessibilité au sein de Veterinarius, dans une logique d’amélioration continue et conformément aux exigences de la certification Qualiopi (indicateur 26).

### **2. Périmètre**

Cette procédure s’applique à :

- L’accès aux formations (inscription via le site internet)
- L’accueil des participants
- L’adaptation des modalités pédagogiques lorsque cela est possible

### **3. Principes généraux**

Veterinarius s’engage à :

- Accueillir les demandes spécifiques liées au handicap
- Étudier chaque situation de manière individuelle
- Proposer des solutions adaptées dans la mesure de ses moyens
- Orienter si nécessaire vers des structures ou partenaires spécialisés

### **4. Identification des besoins**

Les besoins spécifiques peuvent être identifiés :

- Lors de l’inscription (champ libre / contact direct)
- En amont de la formation (échanges par email ou téléphone)

Toute demande est traitée de manière confidentielle.

### **5. Analyse et réponse**

Après identification du besoin :



- Une analyse est réalisée pour évaluer la faisabilité d'adaptation
- Une réponse est apportée au participant dans les meilleurs délais

Les adaptations peuvent inclure par exemple :

- Aménagement des modalités d'accueil
- Adaptation du rythme ou des supports

## **6. Limites et orientation**

Compte tenu de la spécificité des formations vétérinaires (pratique technique), certaines situations de handicap peuvent limiter la participation.

Dans ce cas :

- Une information claire est apportée au participant
- Une orientation vers des solutions alternatives peut être proposée

## **7. Accessibilité numérique**

Le site internet permet l'inscription aux formations.

Dans ce cadre :

- Une attention est portée à la clarté des informations et à la lisibilité
- Une déclaration d'accessibilité est disponible sur le site
- Une assistance est proposée en cas de difficulté d'inscription

## **8. Référent**

Le référent handicap est : Astrid Morillo - Responsable de formation et scientifique

Il est le point de contact pour toute demande spécifique.

## **9. Amélioration continue**

Les retours des participants et les situations rencontrées permettent :

- D'ajuster les pratiques
- D'améliorer progressivement l'accessibilité des services



## **10. Mise à jour**

Cette procédure est mise à jour régulièrement en fonction :

- Des évolutions réglementaires
- Des retours d'expérience